

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE  
MRC DE LA MATANIE**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Ste-Paule tenue, le mardi 16 décembre 2025 à 19 h 30, à la salle du conseil de Sainte-Paule située au 102, rue Banville, Sainte-Paule.

**SONT PRÉSENTS**

Monsieur Philippe Savard, maire  
Madame Marianne Desjardins, conseillère #1  
Monsieur Pierre Fortin, conseiller #2  
Monsieur Urbain Bérubé, conseiller #3  
Monsieur Réjean Fournier, conseiller #5  
Monsieur Louis-Régis Côté, conseiller #6

**EST ABSENT**

Monsieur Régis Côté, conseiller #4

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Philippe Savard.

**EST ÉGALEMENT PRÉSENTE**

Madame Marie-Lyne Morneau, directrice générale et greffière-trésorière.

La présente séance a dûment été convoquée par la directrice générale et greffière-trésorière Marie-Lyne Morneau, en signifiant l'avis de convocation à chacun des membres du conseil municipal, conformément à l'article 152 du Code municipal du Québec.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

**2025-12-147**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller, M. Pierre Fortin, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 décembre 2025, et en laissant le point « Affaires nouvelles » ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2025-12-148**

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER, DES CHÈQUES, PRÉLÈVEMENTS ET SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE**

Il est proposé par le conseiller, M. Réjean Fournier, et résolu d'autoriser et d'approuver le paiement des comptes suivants au 16 décembre 2025 :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Liste des comptes à payer	\$ 27,863.18
<u>Liste des prélèvements bancaires</u>	\$ 7,604.83
Total des comptes	\$ 35,468.01

**QUE** ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**CERTIFICAT DE DISPOONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussigné, Marie-Lyne Morneau, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Sainte-Paule, certifie de la disponibilité des crédits pour ces dépenses.

Maire-Lyne Morneau

2025-12-149

**AUTORISATION DE PAIEMENT – LES ENTREPRISES L.MICHAUD & FILS INC-  
REMPLACEMENT DE PONCEAU CHEMIN BANVILLE**

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux de remplacement d'un ponceau sur le chemin Banville, près de l'intersection du chemin du Lac-du-Portage Ouest ont eu lieu du 20 au 26 novembre 2025;

**CONSIDÉRANT** que **Les Entreprises L.Michaud et fils Inc.** ont fait parvenir les demandes de paiement 61666 et 61749 en date du 5 et 16 décembre 2025;

**CONSIDÉRANT** que M. Marc Lussier ingénieur pour la FQM a fait la vérification de ces demandes de paiement et que celles-ci sont conformes;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller, M. Urbain Bérubé, et résolu :

D'autoriser le paiement des demandes no 61666 et 61749, au montant de 65,957.60 \$ (soixante-cinq mille neuf cent cinquante-sept dollars et soixante sous) à **Les Entreprises L.Michaud et fils Inc.** pour le remplacement d'un ponceau sur le chemin Banville.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**AFFAIRES NOUVELLES**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire entend et répond aux questions du public.

2025-12-150

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller, M. Pierre Fortin, et résolu :

**DE** lever la séance ordinaire du 16 décembre 2025, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19 h 35.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Je, Philippe Savard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

---

Philippe Savard, maire

---

Marie-Lyne Morneau, directrice générale et greffière-trésorière